

Dangereux pour
l'environnement

Toxique

Producteur

JEULIN SA
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
27019 EVREUX France
N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

Distributeur responsable

JEULIN SA
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
27019 EVREUX France
N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Ref. n° : o - Phénanthroline monohydraté PUR
Nom commercial : 105 059

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS / n° EINECS / Index CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
o-Phénanthroline monohydraté	: 100 env. %	005144-89-8 / 200-629-2 / 613-092-00-8	T N	25-50/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Toxique en cas d'ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- Ingestion : **En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).**
: **Consulter immédiatement un médecin.**

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Eau.
Dioxyde de carbone.
Poudre.
Mousse.

Risques particuliers : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Combustible.
La décomposition thermique génère :
Oxydes d'azote.
Monoxyde de carbone.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Procédures spéciales	protection respiratoire. : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures techniques	: Eviter la production de poussières.
Précautions individuelles	: Aérer la zone. : Evacuer et restreindre l'accès. : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Mesures après fuite / épandage	: Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Général	: Accès réservé au personnel autorisé.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
Manipulation	: Porter un vêtement de protection approprié. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.
Stockage	: Après utilisation bien fermer le couvercle. Eviter le contact avec l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres	: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Nom chimique	: o-Phénanthroline monohydraté ; Orthophénanthroline monohydraté ; 1,10-phénanthroline monohydraté.
Etat physique	: Solide.
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Inodore.
pH	: Aucune donnée disponible.
Poids moléculaire	: 198.24

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Point de fusion [°C]	: 88-94
T°d'ébullition initiale [°C]	: Aucune donnée disponible.
Densité	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : 3.3 g/L. Ethanol. (20 °C) : soluble.
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Hygroscopique. Sensible à l'humidité. Chaleur.
Matières à éviter	: Oxydants forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée	: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Irritant pour la peau.
- Oculaire	: Irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion.
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: 132
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
- Autre	: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.
Autres informations toxicologiques	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

Biodégradation [%] : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Proper shipping name : UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III

- No ONU : 2811

- I.D. n° : 60

Transport terrestre- ADR/RID : Class : 6.1
Group : III**Transport par mer**

- Code IMO-IMDG : UN 2811 Solide organique toxique, n.s.a. (1,10-phénanthroline monohydraté).

- Classe : 6.1

- Groupe d'emballage : III

Transport aérien

- ICAO/IATA : UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s. (1,10-phénanthroline monohydrate).

- IATA - Classe ou division : 6.1

Groupe d'emballage IATA : III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRESSymbole(s) : Toxique.
Dangereux pour l'environnement.Phrase(s) R : R25 - Toxique en cas d'ingestion.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.Phrase(s) S : S01/02 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau.
S29/56 - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).**16. AUTRES INFORMATIONS**

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
	Révision nr : 1
o-Phénanthroline monohydraté PUR	Date : 23/6/2004
	Remplace la fiche : 0/0/0
	SP-T-N-(ORG.) <small>www.lisam.com</small>

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN

DIRECTIVE 91/155/CEE